

Ferrand choqué, la presse parle des dépenses illégales du député Marie-Christine Lang

écrit par Templier | 16 janvier 2019



Merci à Templier qui nous a signalé la chose :

MME LANG, député « EN MARCHE », amie de Monsieur MACRON, fauche directement dans la caisse de l'Etat. C'est-à-dire dans la poche du peuple.

Voici les dépenses qu'elle aurait effectuées avec la CB de l'Assemblée Nationale :

- 5 paiements à des médecins dont 1 000 € à un stomatologue et 680 € à 1 autre spécialiste.
- 11 règlements dans des pharmacies.
- 22 règlements en carte bleue de député dans des supermarchés, dont 15 dans celui qui se trouve juste à côté de son domicile, pour un total de 1 539 €.
- 7 CB dans des magasins de jouets ou de puériculture.
- 24000 € de retraits en liquide (2000 par mois).

– un retrait de 250 livres sterling, en août 2016, en Angleterre, alors qu'elle y passait des vacances.

Il est vrai que les indemnités de député sont tellement minables (5000 euros mensuels !) que certains sont obligés de piocher dans l'enveloppe équivalente destinée à leurs "dépenses d'élus"...

On lira avec intérêt les articles du Monde et de Challenges ci-dessous. Non pas tant pour le scandale qu'il dévoile, mais pour les réactions de Ferrand, Président de l'Assemblée nationale.

Pas un mot pour condamner, juste un effort pour rassurer (elle va rembourser, pas de souci), plus soucieux de voir dans la révélation de la fraude une opération politique menée par les ennemis de Macron que pour les faits eux-mêmes.

Chez Macron, on a tous les droits, on n'a pas d'état d'âme, on peut mentir, voler... peu importe. Par contre, que, dans le système verrouillé et dictatorial, d'aucuns parviennent encore à faire connaître la vérité au bon peuple de France, si enclin à haïr Macron, ça c'est un problème, un vrai pour Ferrand.

Anne-Christine Lang déjà épinglée sur son indemnité représentative de frais de mandat

Par Laura Motet Publié le 12 janvier 2019 à 15h09

Quinze parlementaires ou ex-parlementaires sont visés par des enquêtes préliminaires pour de possibles usages illicites de leur enveloppe de frais de mandat entre 2012 et 2017, [a annoncé L'Express en décembre 2018](#).

Vendredi 11 janvier, [Radio France révélait](#) qu'Anne-Christine Lang, actuellement députée La République en marche de Paris, avait ponctuellement utilisé son [indemnité représentative de frais de mandat](#)

(IRFM) pour des dépenses discutables. Cette enveloppe d'environ 5 800 euros brut par mois est donnée aux parlementaires pour s'acquitter des dépenses liées à leur activité d'élus. Or, d'après les relevés de compte d'IRFM d'Anne-Christine Lang de février à septembre 2016 que Radio France s'est procurés et que *Le Monde* a également pu consulter, la députée, alors membre du groupe socialiste, a effectué des paiements à caractère personnel. L'élue a ainsi sorti cinq fois sa carte bleue de députée pour payer des médecins (dont plus de 1 000 euros pour un spécialiste), onze fois pour divers achats en pharmacie (pour 360 euros en tout), ainsi que d'autres petits achats pendant ses vacances.

Contactée par *Le Monde*, la députée reconnaît « **deux ou trois négligences** » et affirme avoir depuis pris contact avec la déontologue et le questeur de l'Assemblée afin de rembourser les sommes indûment payées avec son IRFM.

Laura Motet

https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/01/12/anne-christine-lang-deja-epinglee-sur-son-indemnite-representative-de-frais-de-mandat_5408317_3224.html

La députée Anne-Christine Lang, qui a, selon Radio France, utilisé son enveloppe parlementaire de frais de mandat pour des dépenses personnelles, *“va rembourser ce qui selon elle a fait l'objet de négligence”*, a indiqué mardi Richard Ferrand, le président de l'Assemblée nationale.

Citant des relevés de compte de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) de Mme Lang pour la période de février à septembre 2016, Radio France a rapporté vendredi que la députée, aujourd'hui LREM et socialiste à l'époque des faits, aurait utilisé une partie de cette enveloppe pour des dépenses à caractère personnel. Elle a plaidé la *“négligence”* auprès de Radio France.

Interrogé sur France Inter pour savoir si elle serait sanctionnée, Richard Ferrand a indiqué mardi qu'elle *“va évidemment rembourser ce qui selon elle a fait l'objet de négligence”* et *“aura l'occasion de*

s'entretenir avec la déontologue de l'Assemblée nationale".

soulignant que "les faits se sont déroulés sous la précédente législature", il a aussi fait valoir que l'enquête de Radio France "repose sur des sources que sont les Macron Leaks, c'est-à-dire la capture illégale d'un certain nombre de documents".

Cette enquête, comme l'article d'"un grand quotidien" (Le Monde vendredi, NDLR), "constituent à la fois la traduction d'un désir de transparence **mais une contribution au dénigrement des parlementaires sur la nécessité desquelles je m'interroge**", a ajouté M. Ferrand.

Le président de l'Assemblée nationale a précisé que la déontologue de la chambre basse du Parlement lui avait remis lundi un rapport montrant que "la culture de la déontologie progresse", et a indiqué que "100% des députés seront contrôlés pendant cette mandature sur l'usage qui est fait des frais de mandat".

La déontologue viendra en outre "le 30 janvier devant le bureau de l'Assemblée nationale pour indiquer quelles sont les modalités de contrôle qui vont être mises en oeuvre et pour lancer, comme prévu par la loi que nous avons votée, les contrôles qui permettent cela".

https://www.challenges.fr/politique/frais-de-mandat-la-deputee-anne-christine-lang-va-rembourser-certaines-depenses_636574